

CONCOURS PHOTOS REGLEMENT ET FORMALITES

Organisé par l'Association Moulin Nouvelle Aquitaine(AMNA)*

L 'AMNA organise un concours photo qui aura lieu les 28 et 29 Avril 2018 au Forum des Moulins Producteurs à JONZAC (17)
Le thème sera: un moulin tant dans son environnement que dans ses mécanismes.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1: Participants

Le concours est ouvert à toute personne sans restriction d'âge --
Sont exclus du concours les photographes professionnels, les organisateurs et les membres du jury.

Article 2 : Conditions de participation

- 2 photographies maximum par participant
- Sont autorisées les photographies couleur ou noir et blanc
- Les photos originales, sans retouches
- Les fichiers doivent être au format JPEG 1800X1200 pixels, d'un poids de 5000ko maximum ou envoyés sur papier photo en A4 et mat
- Les photos doivent être légendées avec le nom du site, le nom et prénom de l'auteur, son adresse et son n° de téléphone

Article 3 : Modalités de participation

- La date limite d'envoi des fichiers ou photos est fixée au Vendredi 20 Avril 2018 inclus
- La (les) photo (s) doit (doivent) être envoyée (s) par mail à cazenave.ajb@wanadoo.fr
ou à l'adresse suivante :

Mme Cazenave Elisabeth
7, allée du claud fardeix
24750 Trelissac

Article 4 : Critères d'attribution des lots et jury

Les photos envoyées par les participants sont soumises au vote du jury pour l'attribution des lots. Celui-ci se basera sur 3 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, originalité du sujet, respect du thème.

Article 5 : Lots

Il y aura 3 prix, donc 3 lots

Le premier prix se verra attribuer un geek- end dans un gîte au moulin Bas, 24200 St Vincent Le Paluel

Le deuxième prix recevra une caisse de vin de Bordeaux

Le troisième prix aura un colis Creusois.

Article 6 : Publication des résultats

La publication des résultats se fera le Samedi 28 au soir. Si le gagnant est présent à ce moment-là, il pourra recevoir son prix. Sinon, tous les candidats seront avertis des résultats par mail. Ils pourront retirer leur lot lors de l'Assemblée Générale le 2 Juin 2018 à la salle de la convivialité 24200 St Vincent Le Paluel

Article 7 : Droit des participants

Par l'acceptation du règlement, le participant autorise l'AMNA à utiliser ses photos.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractères obscènes, violents, dangereux, racistes, contraire à l'ordre public, susceptibles de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie de crimes contre l'humanité .

Article 8 : Litiges et responsabilité

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation de toute personne n'ayant pas respecté ce règlement.